

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 26 mars 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 26 mars 2018 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – BELHACHE – PASTOR – SANCHEZ – BROUSSE – MARCAILLOU.

Absent excusé : M. MAURY

Absents : M. AZEMA – LEVEJAC – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le maire invite ses collègues à observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de TREBES et CARCASSONNE.

L'ordre du jour fut le suivant :

- COMPTE DE GESTION 2017 – « BUDGET M.14 ».

M. le maire présente le Compte de Gestion 2017 du budget général proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – « BUDGET M.14 ».

M. BENOIT, 1^{er} Adjoint, donne lecture, chapitre par chapitre et article par article, des diverses dépenses et recettes réalisées en 2017, en section de fonctionnement et d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2017 qui s'élève :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement.....	1 029 464,36 €	Fonctionnement.....	1 129 384,39 €
Investissement.....	413 126,48 €	Investissement.....	294 089,67 €
Résultat reporté.....	44 653,53 €	Résultat reporté de fonctionnement	381 738,32 €
		Résultat reporté d'investissement...	0,00 €
TOTAL.....	1 487 244,37 €	TOTAL.....	1 805 212,38 €

Le Conseil Municipal est informé que, compte tenu des résultats de fin d'exercice de 2017, et de l'excédent des restes à réaliser en section d'investissement, l'excédent de clôture s'élève à 286 528,01 €.

COMPTE DE GESTION 2017 – « C.C.A.S. ».

Le Président présente le Compte de Gestion 2017 du CCAS proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – « C.C.A.S. ».

M. BENOIT, présente ensuite à l'assemblée le bilan comptable du CCAS.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 qui s'élève :

Compte tenu de l'ordre du jour portant sur les affaires sociales, la commune sera représentée par M. GREFFIER, Mme BRAULIO et Mme POUSSE.

o Tour de France 2018 :

M. le maire informe ses collègues que la commune a été retenue pour être relais étape, c'est-à-dire village officiel du Tour de France, à l'occasion de l'étape du 22 juillet qui traversera la commune.

Une réunion avec les responsables a eu lieu pour définir les modalités de cette journée.

o Une réunion est programmée le mardi 03 avril 2018 à 14 h 30 pour le programme définitif des travaux de la future mairie, en vue de préparer les dossiers de consultation des entreprises.

o Les associations se réunissent le 03 avril à 20 h 30.

o Le repas des aînés aura lieu le samedi 07 avril 2018 à la salle polyvalente.

o Le vote du budget est prévu le mercredi 11 avril 2018 à 18 h 30.

- COMTE RENDU DES ADJOINTS.

⇒ M. BENOIT propose à ses collègues que, dans le dossier de demande de subvention présentée par les associations à la commune, il soit réclamé en plus du rapport moral et financier, le récépissé de la Préfecture suite à l'élection des membres du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 00.

Le Maire,



Alain MARTY

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement.....	5 191,87 €	Fonctionnement.....	5 000,00 €
		Résultat reporté.....	9 980,75 €
TOTAL.....	5 191,87 €	TOTAL.....	14 980,75 €

Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de 9 788,88 €.

- COMPTE DE GESTION 2017 – « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».

M. le maire présente le Compte de Gestion 2017 du budget « Lotissement La Garrigue » proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».

M. BENOIT, présente également le compte administratif du budget « Lotissement La Garrigue », qui s'élève à :

Dépenses		Recettes	
* Fonctionnement.....	57 960,00 €	* fonctionnement	216 225,00 €
* investissement.....	0,00 €	* Investissement.....	0,00 €
* Résultat reporté d'investissement.....	199 618,81 €	* Résultat reporté.....	21 491,50 €
TOTAL.....	275 578,81 €	TOTAL.....	237 716,50 €

Le conseil municipal constate qu'il n'a pas lieu de procéder à une affectation.

- VOTE TAUX IMPOSITION 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité vote une augmentation de 0,8 %.

De ce fait, les différents taux d'imposition pour 2018 seront les suivants :

- Taxe habitation : 23,22 %
- Taxe foncier bâti : 37,86 %
- Taxe foncier non bâti : 144,35 %

- VOTE SUBVENTION ASSOCIATIONS 2018.

M. le maire rappelle au conseil municipal le principe d'aide aux associations par une subvention annuelle et éventuellement une subvention exceptionnelle après examen de situation ou de projet particuliers.

Il énumère l'ensemble des aides annuelles pour 2018 qui restent identiques à l'année 2017.

Par contre, concernant les subventions exceptionnelles, notamment pour le 13 juillet, une subvention de 700 € sera attribuée dans la mesure où l'évènement aura lieu.

L'ensemble des propositions est approuvé à l'unanimité par les élus étant bien entendu, que toute demande effectuée par une association en cour d'année, sera examinée par le conseil municipal.

D'autre part, il fait état de l'entrevue qu'il a eu avec les représentants de l'A.C.C.A., qui avaient prévu de réaliser leur repas annuel avec du gibier tué lors de la saison de chasse mais qui malheureusement, suite à un dysfonctionnement électrique du local, a péri, contraignant de ce fait l'association à annuler leurs festivités.

Les responsables lui ont indiqué qu'ils étaient contraints d'annuler leurs festivités.

Compte tenu du caractère particulier de cette disconvenue, M. le maire propose à ses collègues une subvention exceptionnelle de 400 € représentant la perte constatée.

Accord à la majorité du conseil municipal (1 abstention).

- QUESTIONS DIVERSES.

- o Le Conseil de Territoire aura lieu le jeudi 05 avril 2018 à VILLEGAILHENC.